

SESSION DE 2008

CA/PLP

**CONCOURS INTERNE
ET CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION**

Section : GENIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ECONOMIE

**ETUDE D'UN SYSTEME TECHNIQUE ET/OU D'UN PROCESSUS
TECHNIQUE ET/OU D'UN OUVRAGE**

Durée : 6 heures

Calculatrice électronique de poche, y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique, à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

AVERTISSEMENT AUX CANDIDATS

Le sujet proposé comprend

1- LE DOSSIER TECHNIQUE

Il sert de support à toutes les études.

Il comprend les plans de définition et d'exécution de l'ouvrage, le CCTP Gros-œuvre-Etanchéité, le CCTP charpente-Couverture, le CCTP Doublages-Cloisons sèches-Faux-plafonds-Isolation.

2- LES ETUDES PROPOSEES

Elles se décomposent en **5 parties**

Etudes E 1 : **Gros-oeuvre**

Etudes E 2 : **Ouvrage métallique**

Etudes E 3 : **Plâtrerie**

Etudes E 4 : **Electricité**

Etudes E 5 : **Chauffage**

Les documents réponses des études sont à rendre avec les copies.

OBJECTIF de l'épreuve
(B.O.E.N. spécial n° 30 du 30/0/2000)

Cette épreuve à caractère technique prend appui sur un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un ouvrage.

Elle permet d'évaluer les connaissances scientifiques et techniques du candidat et sa capacité à les mobiliser pour résoudre un problème technique.

La documentation technique fournie au candidat peut comprendre notamment

- un dossier de description et de spécification de tout ou partie d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un ouvrage ;
- des schémas, graphes et représentations diverses précisant l'organisation structurelle et/ou fonctionnelle et/ou temporelle du système et/ou du processus et/ou de l'ouvrage étudiés ;
- des informations sur le processus et les moyens associés ;
- des caractéristiques techniques et des données numériques résultant de calculs et de simulations informatiques ;
- des propositions de modification d'éléments du cahier des charges.

Il peut être demandé aux candidats

- de conduire l'analyse de tout ou partie du système étudié ou du processus ou de l'ouvrage et de le modéliser totalement ou partiellement;
- d'effectuer des calculs de prédétermination;
- d'exploiter des résultats de simulations ou de calculs informatiques;
- de proposer en réponse à une modification du cahier des charges, des évolutions architecturales du système en réponse à des fonctions techniques.

L'épreuve permet d'évaluer

- les connaissances scientifiques et techniques des candidats; la qualité des analyses conduites et la pertinence du choix des modèles utilisés; l'exactitude des résultats;
- la pertinence et la cohérence des solutions proposées;
- la qualité graphique des documents produits, la rigueur du vocabulaire technique, le respect des normes et des conventions de représentation;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et de la composition.

Les données manquantes sont laissées à l'initiative des candidats.

COMMUNE DE LA SALVETAT

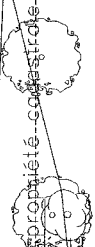
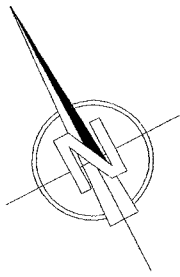


CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS

DOSSIER TECHNIQUE

Axe fossé limite de fait à confirmer

Limite de propriété cadastrale



192.47
192.65
192.72
192.70

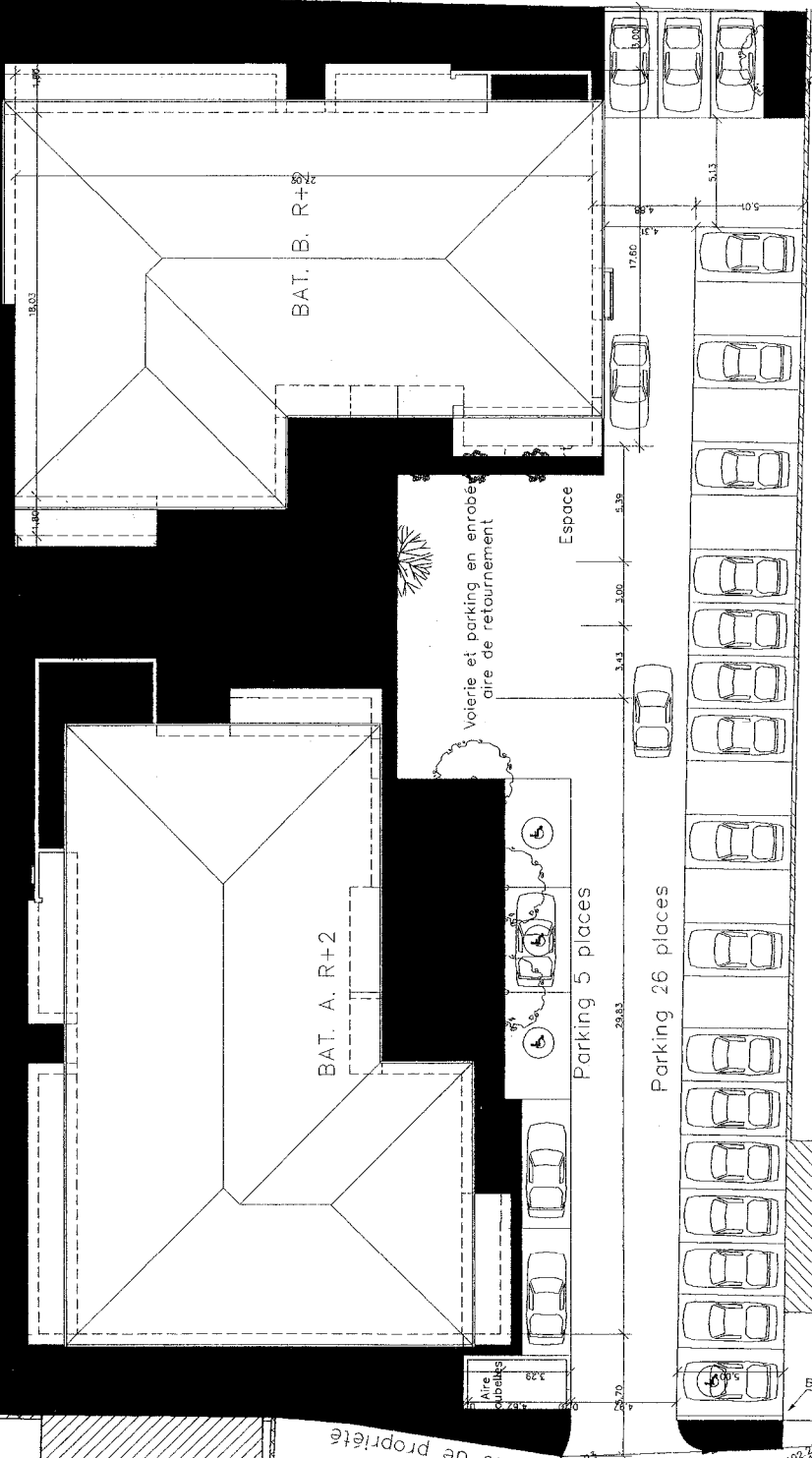
(Section AM - N°749)

192.45
191.57

192.58
191.54

(Section AM - N°745)

(Section AM - N°180)



LIMITE DE PROPRIÉTÉ

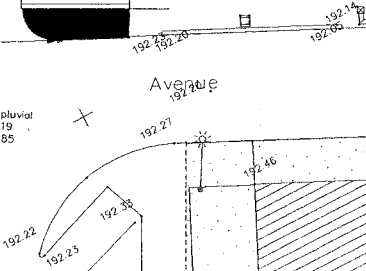
PLAN DE MASSE

Avenue Frédéric Chopin

192.19
Egout pluvial
7=192.19
R=189.85

Avenue

(Ba)



Aire cabanons

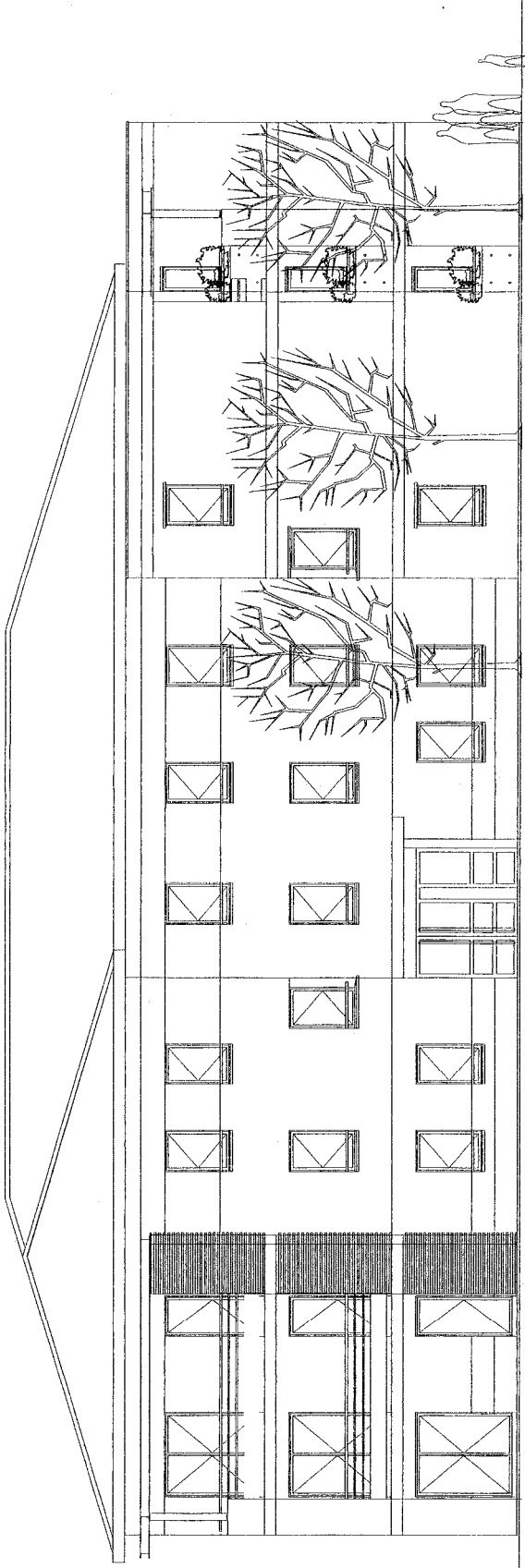
Parking 5 places

Parking 26 places

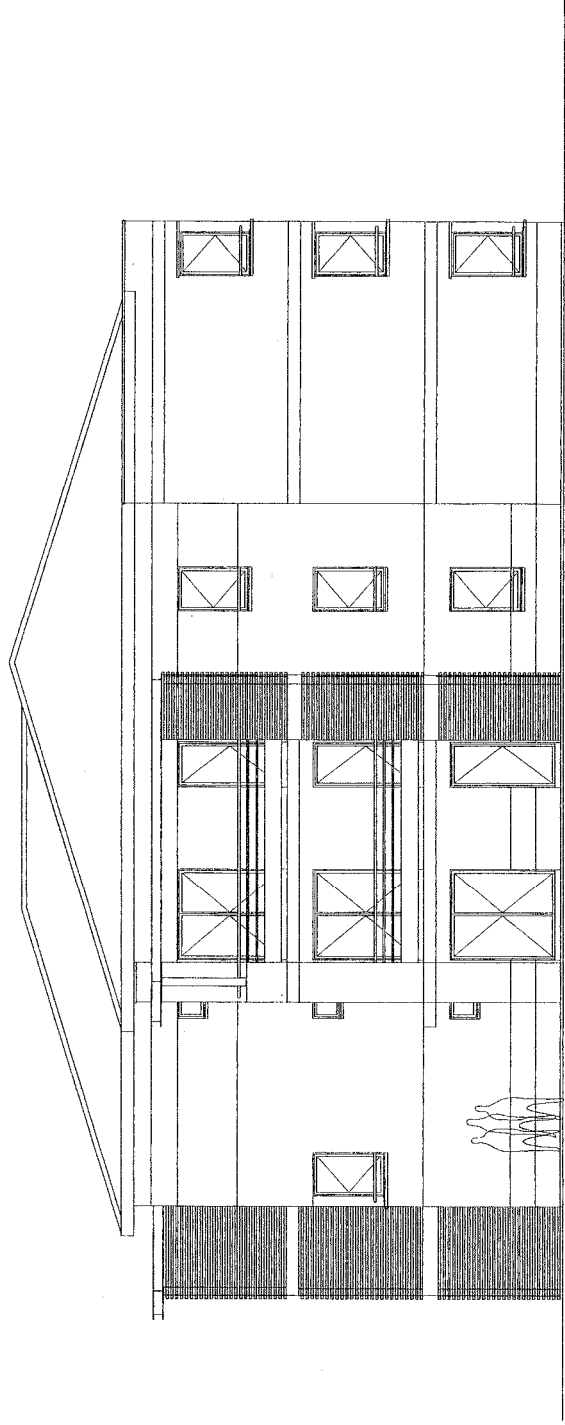
Voterie et parking en enrobé
aire de retournement

Espace

Borne OGE Existante

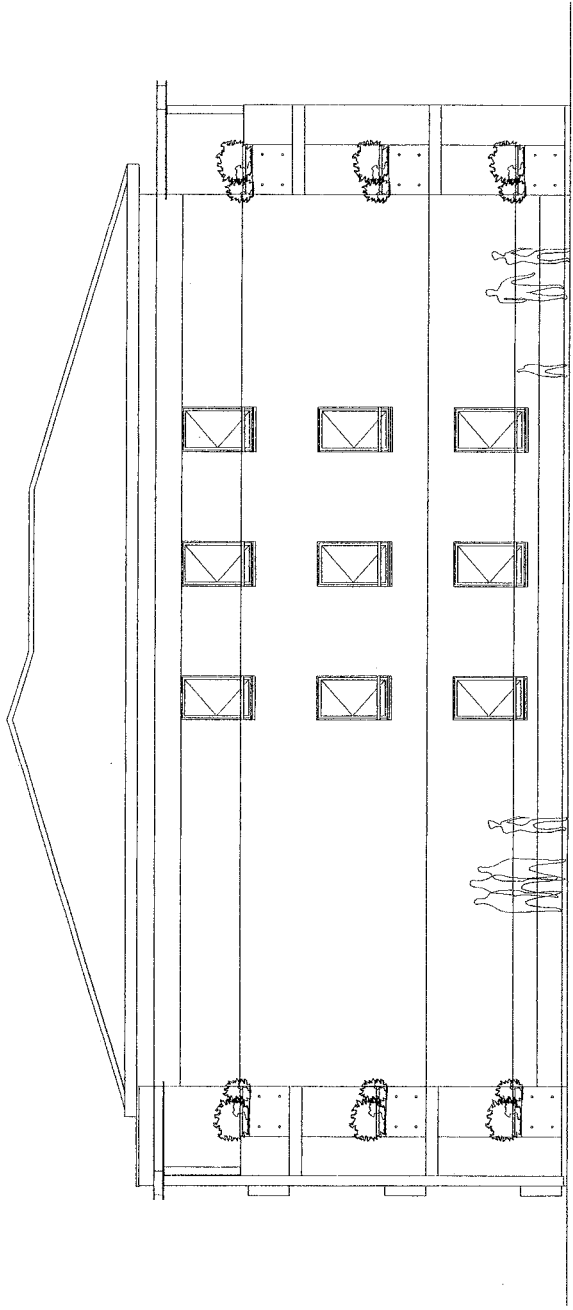


FACADE SUD-EST

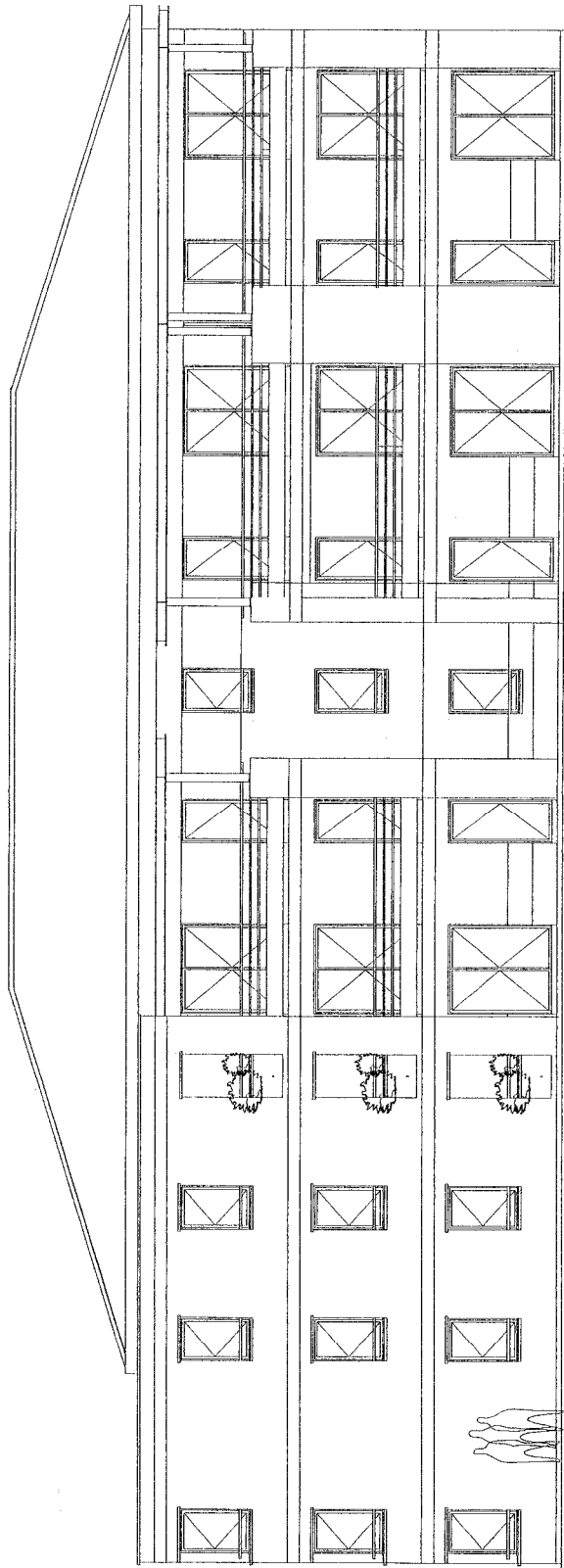


FACADE NORD-EST

BATIMENT A

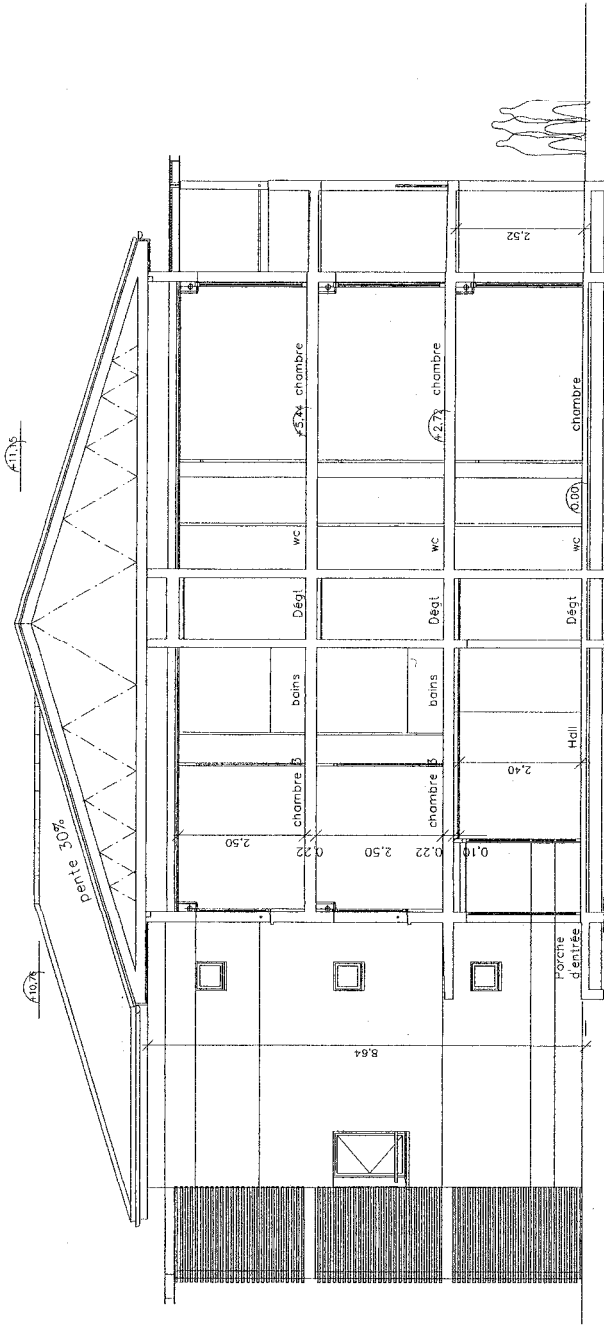


FACADE SUD-OUEST

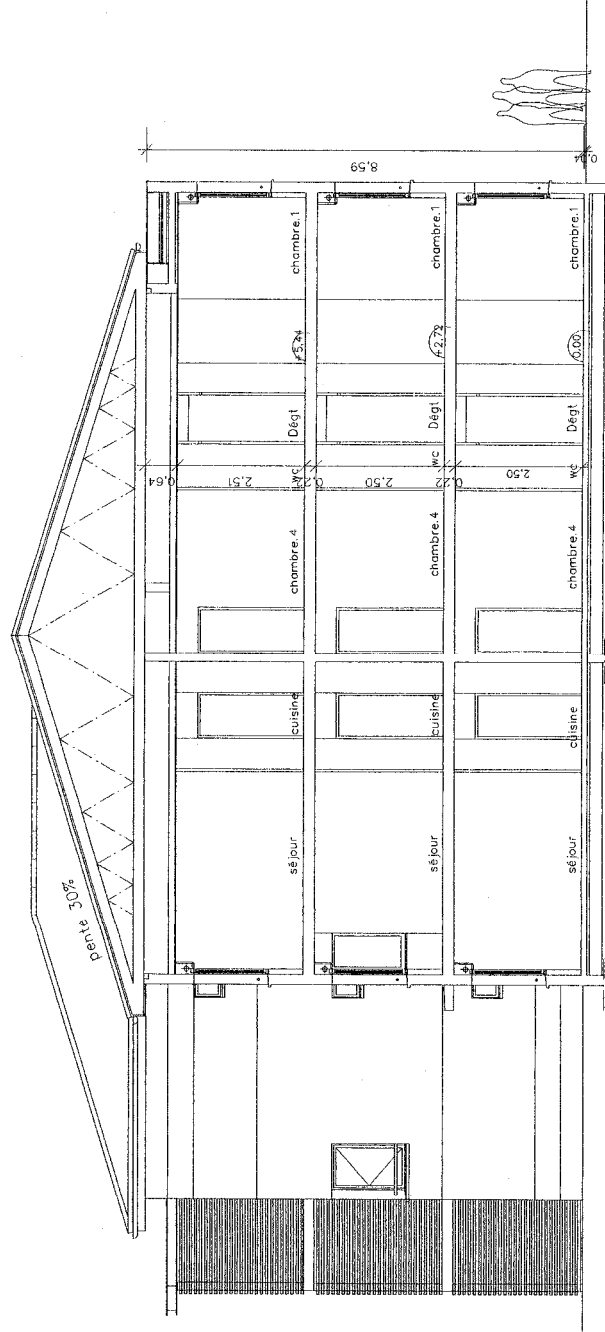


FACADE NORD-OUEST

BATIMENT A

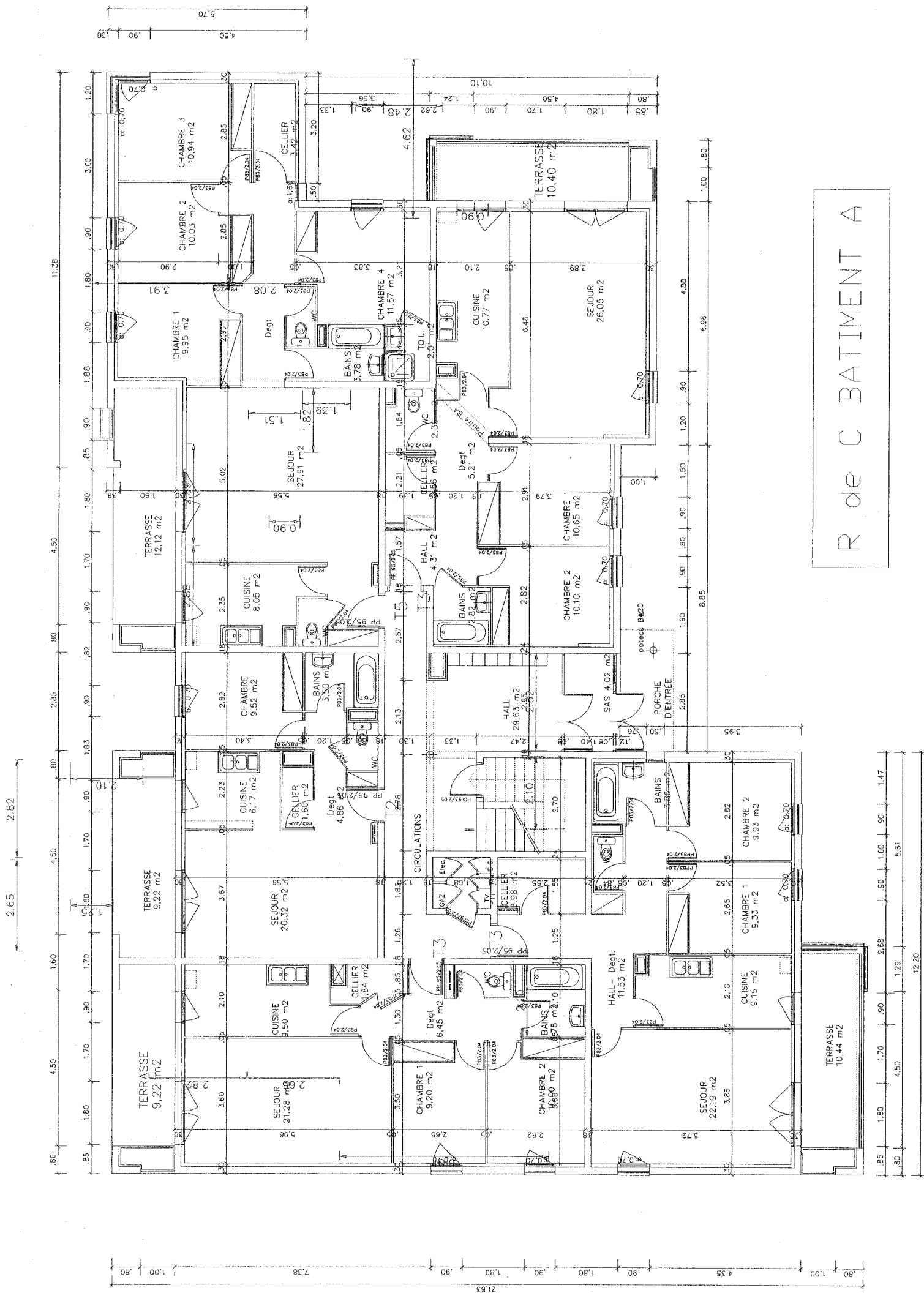


COUPE 1



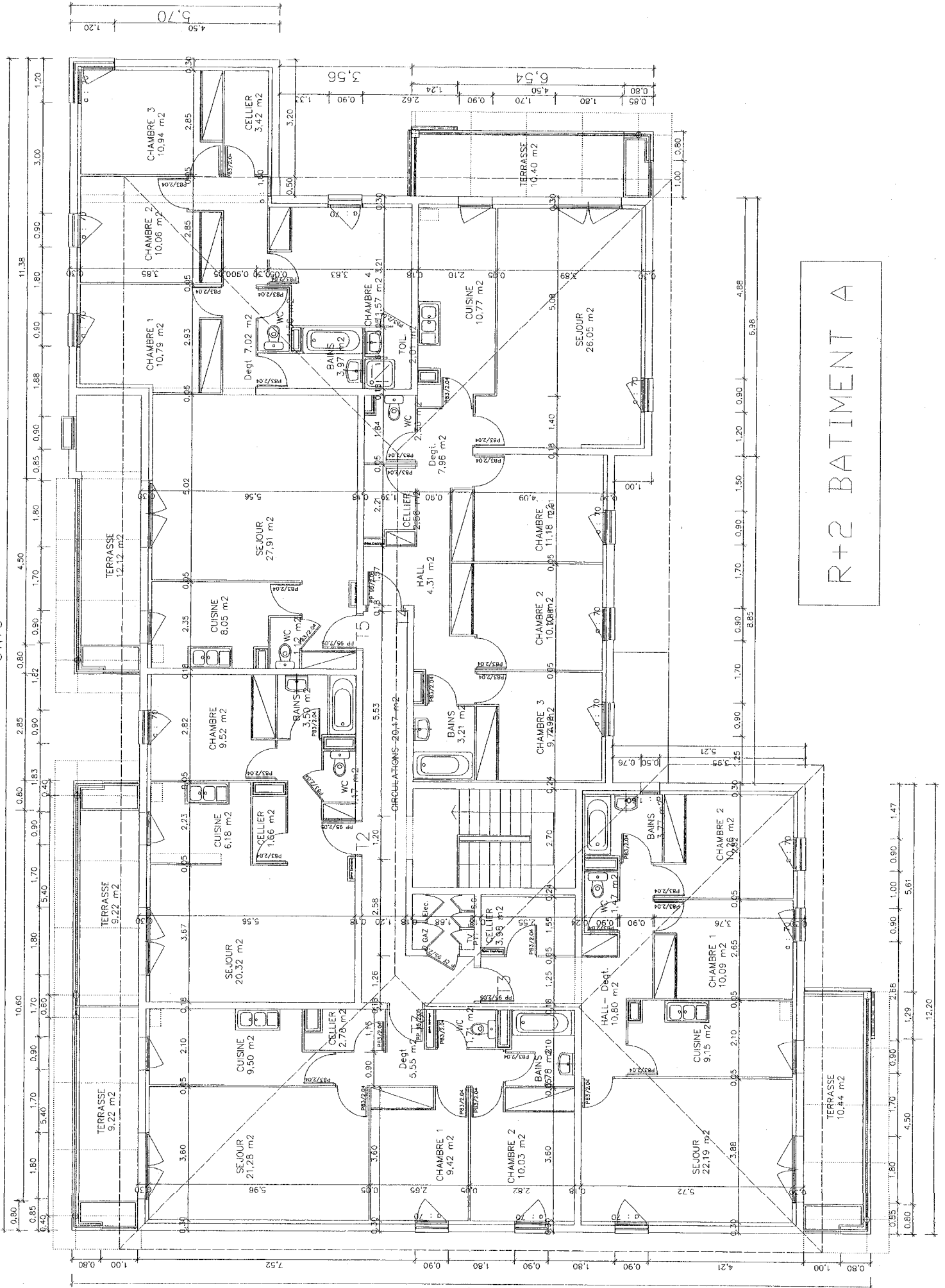
COUPE 2

BATIMENT A

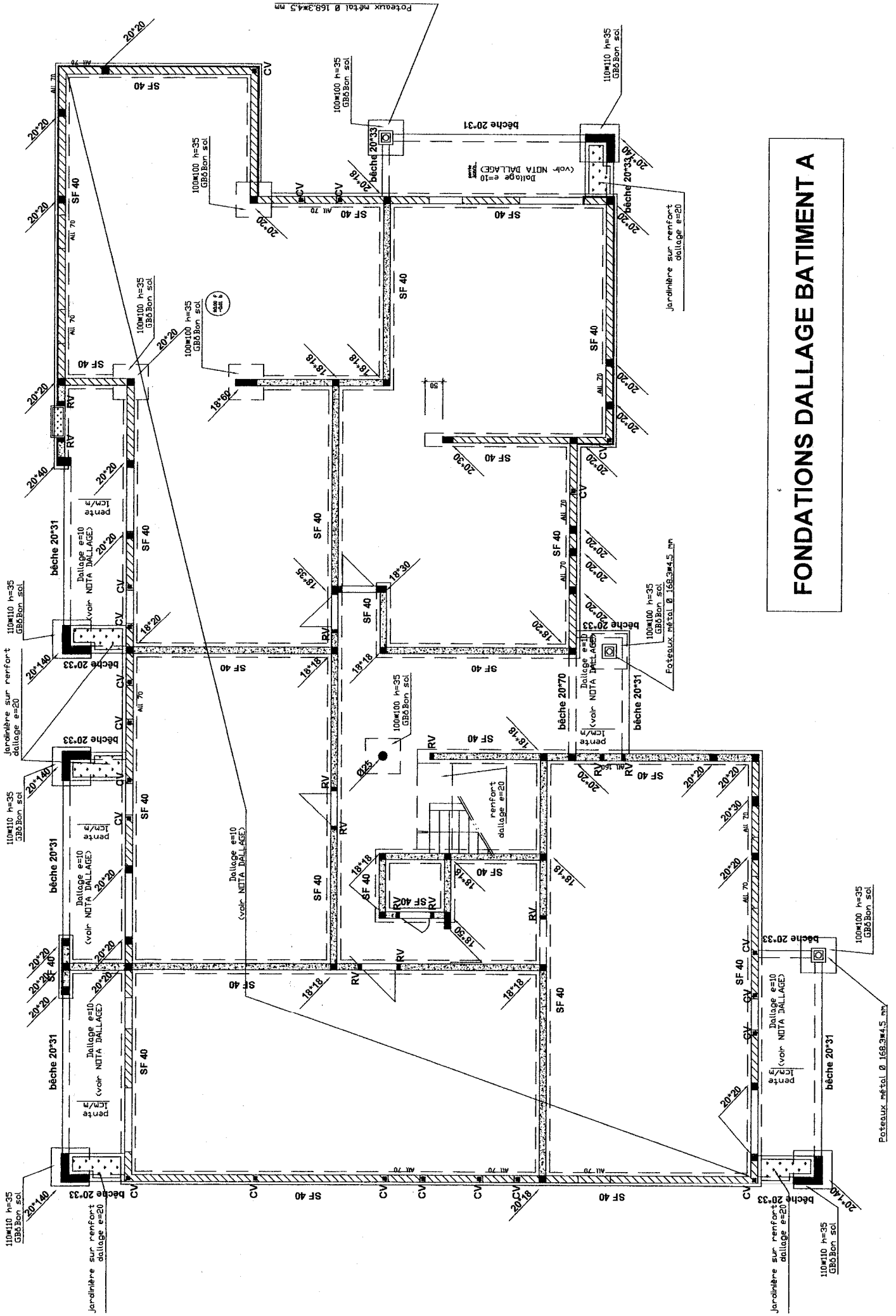


R de C BATIMENT A

31,73



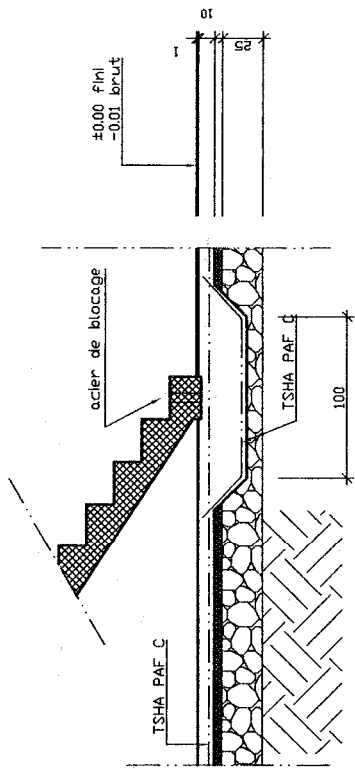
R+2 BATIMENT A



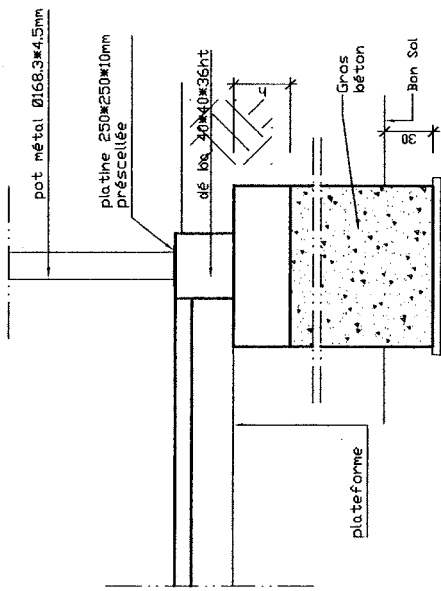
FONDATIONS DALLAGE BATIMENT A

COUPES PLAN FONDATIONS DALLAGE BATIMENT A

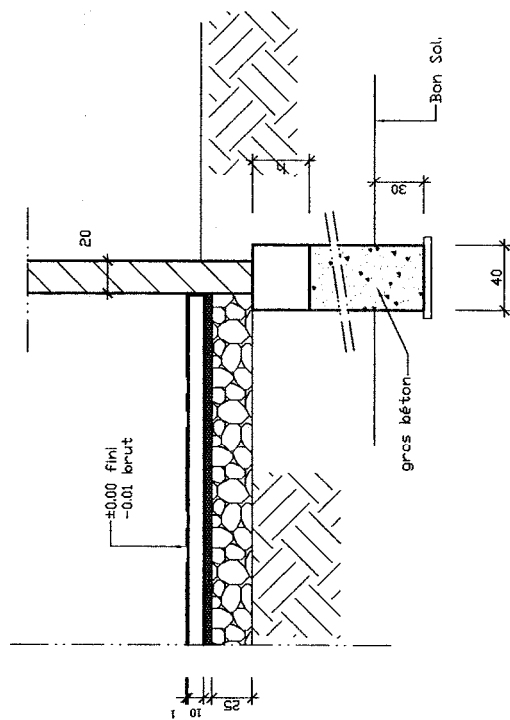
renfort dallage sous départ escalier



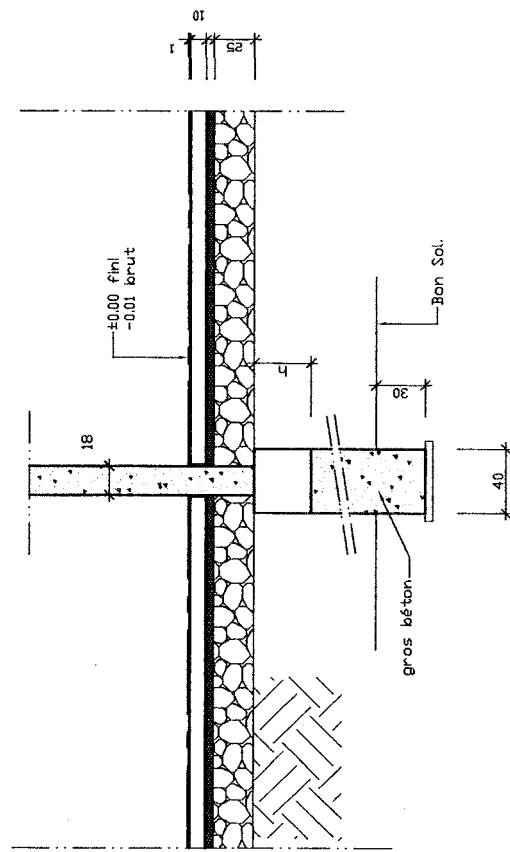
détail pied de poteau métal extérieur



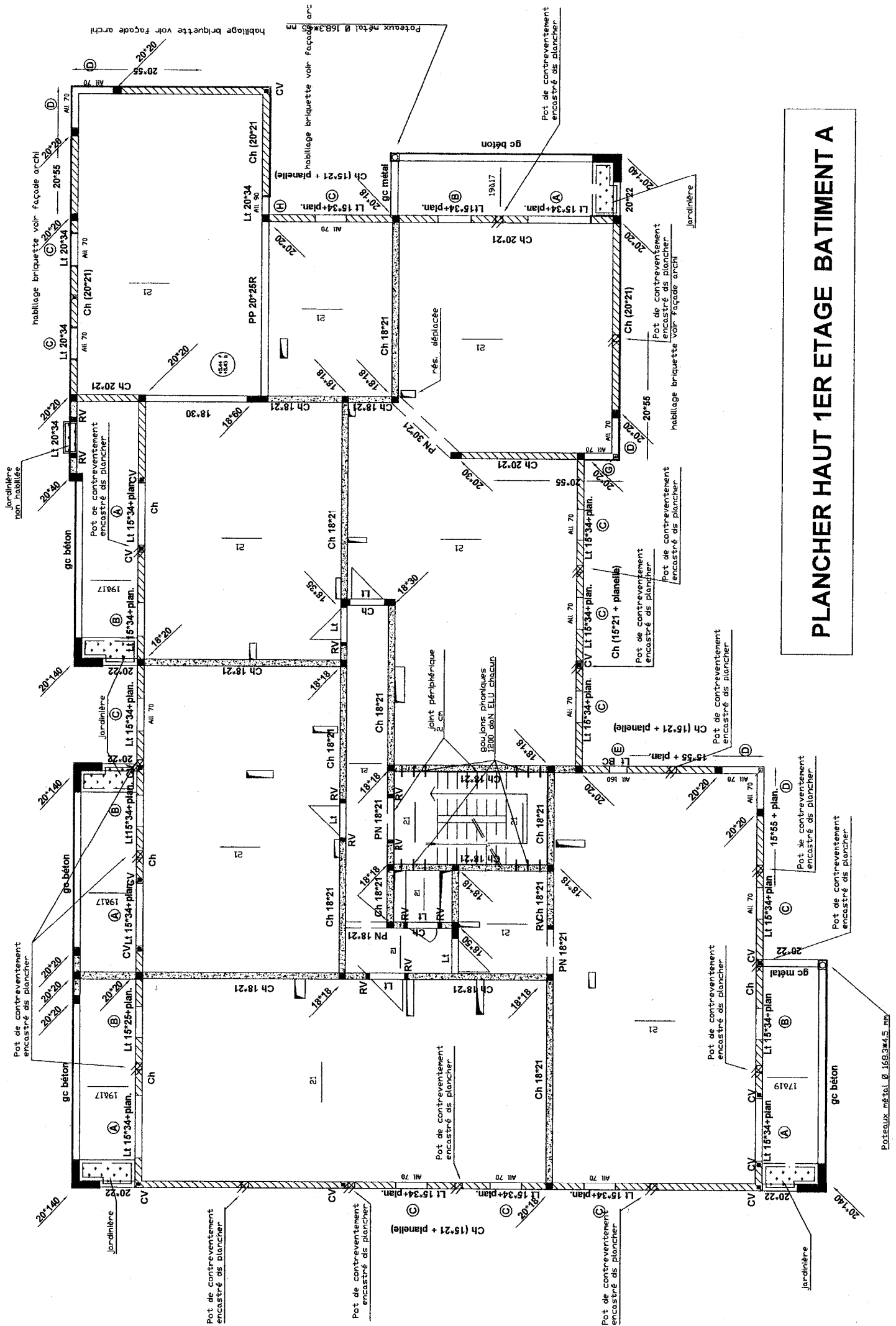
Coupe semelles filantes de façades



Coupe semelles filantes intérieures



MACONNERIES DE FACADE AGGLOS CREUX B60



PLANCHER HAUT 1ER ETAGE BATIMENT A

